

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **11**

Présents ou représentés : 9

Ayant reçu mandat : 4

Absents : 0

Excusés : 2

DELIBERATION n° CA26-02-232

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 14 h 15, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2026, s'est réuni au Département de la Marne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, convoqué le 15 janvier deux mille vingt-six, n'a pas pu se réunir faute de quorum. La présente séance se tient en seconde convocation.

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS donne
pouvoir à Mme Sabine GALICHER
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

Excusés :

M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHÊNE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRES
Mme Céline THOMAS

M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration réuni en seconde convocation, peut valablement délibérer sans condition de quorum. Neuf (9) membres à voix délibérative sont présents ou représentés.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation du procès-verbal des délibérations du 5 décembre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 5 décembre 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE**, sous réserve de l'ajout des éléments d'informations complémentaires demandés en séance, le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 5 décembre 2025 joint en annexe.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


**Le Président,
Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire le 27/02/2026

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 27/02/2026
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 27/02/2026

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : 7

Ayant reçu mandat : 4

Absents : 0

Excusés : 5

PV CA25-12

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 27 novembre 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON

Ayant reçu mandat :

M. Rudy NAMUR donne pouvoir à
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE donne pouvoir à
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART

Excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Julien VALENTIN
M. Thibaut DUCHÊNE
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY

Mme Valérie HATSCH
M. Frédéric DEPRES
Mme Céline THOMAS
M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

La séance est ouverte par M. le Président, qui annonce les membres excusés à la séance et constate que le Conseil d'administration peut valablement délibérer (7 membres présents ou représentés).

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 17 octobre 2025 ;
2. Présentation et approbation de la DM3 du budget primitif 2025 ;
3. Approbation de l'avenant 1 à la convention annuelle 2025 de financement de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry avec le Département de la Marne sous réserve du caractère exécutoire de la délibération correspondante de l'Assemblée départementale ;
4. Approbation de la reconduction d'une ligne de trésorerie ;
5. Adoption des Tarifs Publics 2026 ;
6. Point sur l'activité 2025 ;
7. Questions diverses.

-
1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 17 octobre 2025

Délibération CA25-12-227

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 octobre 2025 joint en annexe est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation et approbation de la DM3 du budget primitif 2025

Délibération n° CA25-12-228

M. le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'il n'y a pas de changement majeur par rapport à la décision modificative n°2 du budget primitif 2025 présentée lors de la précédente séance, qu'une subvention de fonctionnement complémentaire sera allouée par le Département de La Marne à hauteur de 950 k€ au profit de l'EPGAV, votée à la majorité lors de la séance plénière du Conseil Départemental le même jour.

M. Le Président précise que le besoin se justifie au regard des objectifs non atteints et principalement par les contentieux.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la DM3 du budget primitif 2025.

3. Approbation de l'avenant 1 à la convention annuelle 2025 de financement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry avec le Département de la Marne sous réserve du caractère exécutoire de la délibération correspondante de l'Assemblée départementale

Délibération CA25-12-229

Le Conseil d'administration, approuve à l'unanimité, l'avenant 1 à la convention annuelle 2025 de financement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry avec le Département de la Marne sous réserve du caractère exécutoire de la délibération correspondante de l'Assemblée départementale.

4. Approbation de la reconduction d'une ligne de trésorerie.

Délibération CA25-12-230

Le Conseil d'administration, approuve à l'unanimité, la reconduction de la ligne de trésorerie de 500k€ à la Banque Postale.

5. Adoption des Tarifs Publics 2026

Délibération CA25-12-231

M. Pauquet motive et propose au Conseil d'administration des améliorations de tarifs pour 2026.

M. Le Président, après débat avec les membres présents, demande que les tarifs du parking payant restent inchangés en 2026. Le passage du ticket perdu à 150.00€ est validé.

M. Déprez informe que les travaux pour transformer le parking actuellement gratuit en parking payant ont été inscrits au budget 2026 du CD51.

M. Le Président indique que le tarif sera évoqué lors d'une prochaine séance.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte, avec les modifications demandées, les Tarifs publics 2026 ci-joints en annexe afin qu'ils puissent être mis en application.

6. Point sur l'activité 2025

M. Pauquet dresse le bilan de l'activité à fin novembre 2025 :

- **Activité passagers -15% /2024** : baisse du taux de remplissage suite aux annonces faites par Ryanair au printemps 2025. M. Pauquet informe que les billets pour les vols Ryanair de la saison été 2026 au départ de XCR sont déjà en vente.

- Légère baisse des mouvements d'entraînement : -5% /2024 qui s'explique par une baisse de fréquentation des gros porteurs au profit d'une certification des pilotes sur simulateurs de vols validés par l'autorité européenne.
- Baisse des mouvements cargo : -21%/ 2024 mais avec un tonnage quasi équivalent.
- Augmentation de 1% du tonnage de fret avionné /2024.

Des précisions quant au chiffre d'affaires sont apportées par M. Pauquet notamment l'amélioration du chiffre d'affaires/tonne en comparaison avec 2024.

7. Questions diverses.

Les représentants de la CAC et de la Région GE ont été interrogés par M. Déprez, quant à la poursuite de l'accompagnement de leur collectivité dans le développement de l'aéroport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


Le Président,
Jean-Marc Roze

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **11**

Présents ou représentés : 9

Ayant reçu mandat : 4

Absents : 0

Excusés : 2

DELIBERATION n° CA26-02-233

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 14 h 15, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2026, s'est réuni au Département de la Marne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, convoqué le 15 janvier deux mille vingt-six, n'a pas pu se réunir faute de quorum. La présente séance se tient en seconde convocation.

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS donne
pouvoir à Mme Sabine GALICHER
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

Excusés :

M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHÊNE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRES
Mme Céline THOMAS

M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration réuni en seconde convocation, peut valablement délibérer sans condition de quorum. Neuf (9) membres à voix délibérative sont présents ou représentés.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Présentation et approbation du budget primitif 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les documents budgétaires et comptable M4 présentés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** le budget primitif 2026, tel qu'il ressort des documents budgétaires joints à la présente délibération, élaborés selon l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Budget 2026 – Section de fonctionnement (reports 2025 non repris au budget primitif 2026)

1. Section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2025 (11 000 t)	Budget primitif 2026 (20 000 t)
011 Charges à caractère général	4 482 976.00	4 721 708.15
012 Charges de personnel	5 729 634.53	5 843 670.00
65 Autres charges	150.00	150.00
66 Charges financières	351 096.00	506 936.00
67 Charges exceptionnelles	213 053.86	39 000.00
68 Dotation aux provisions	150 000.00	150 000.00
042 Opérations d'ordre	343 427.00	369 928.60
023 Virement section investissement		
Total	11 270 337.39	11 631 392.75
Recettes		
013 Atténuation de charges	36 000.00	36 000.00
70 Produits services	6 064 566.00	8 287 872.00
74 Subventions	4 679 568.00	3 182 568.00
76 Produits financiers	300.00	300.00
77 Produits exceptionnels	106 419.80	44 000.00
Opérations d'ordre	70 251.53	80 652.75
Total recettes avant report	10 957 105.33	11 631 392.75
002 Report N-1	313 232.06	
Total Recettes	11 270 337.39	11 631 392.75

Budget 2026 – Section d'investissement (reports 2025 non repris au budget primitif 2026)

2. Section d'investissement

Dépenses	Budget 2025	Budget primitif 2026
10 Dotation	1 835 806.60	
16 Emprunt	155 000.00	155 000.00
20 Immobilisations incorporelles	156 850.00	
21 Immobilisations corporelles	652 632.00	136 276.00
040 Opérations d'ordre	70 251.53	80 652.75
Total dépenses	2 870 540.13	371 928.75
Recettes		
13 Subvention	160 789.27	
16 Emprunt	940.00	2 000.00
040 Opérations d'ordre	343 427.00	369 928.75
Total recettes hors report	505 156.27	371 928.75
002 Report N-1	2 365 383.86	
Total recettes	2 870 540.13	371 928.75

Le Budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement : 11 631 392,75 €

Section Investissement : 371 928,75 €

VOTES

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


**Le Président,
Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire le 27/02/2026

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 27/02/2026
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 27/02/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC

Numéro SIRET : 82096426000013
Poste comptable : AGENT COMPTABLE AEROPORT DE VATRY

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	11 631 392,75	11 631 392,75
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
		11 631 392,75	11 631 392,75

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	371 928,75	371 928,75
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
		371 928,75	371 928,75

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 003 321,50	12 003 321,50
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 825 520,00	0,00	4 721 708,15	4 721 708,15	4 721 708,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 652 707,00	0,00	5 843 670,00	5 843 670,00	5 843 670,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150,00	0,00	150,00	150,00	150,00
Total des dépenses de gestion des services		8 478 377,00	0,00	10 565 528,15	10 565 528,15	10 565 528,15
66	Charges financières	357 000,00	0,00	506 936,00	506 936,00	506 936,00
67	Charges exceptionnelles	165 205,86	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 150 582,86	0,00	11 261 464,15	11 261 464,15	11 261 464,15
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	343 427,00		369 928,60	369 928,60	369 928,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		343 427,00		369 928,60	369 928,60	369 928,60
TOTAL		9 494 009,86	0,00	11 631 392,75	11 631 392,75	11 631 392,75

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 631 392,75
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 602 046,00	0,00	8 287 872,00	8 287 872,00	8 287 872,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	3 182 568,00	3 182 568,00	3 182 568,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 638 046,00	0,00	11 506 440,00	11 506 440,00	11 506 440,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 638 346,00	0,00	11 550 740,00	11 550 740,00	11 550 740,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		80 652,75	80 652,75	80 652,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		80 652,75	80 652,75	80 652,75
TOTAL		6 638 346,00	0,00	11 631 392,75	11 631 392,75	11 631 392,75

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 631 392,75
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	289 275,85
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	445 420,00	0,00	136 276,00	136 276,00	136 276,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	495 420,00	0,00	136 276,00	136 276,00	136 276,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 333 468,01	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 488 468,01	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 983 888,01	0,00	291 276,00	291 276,00	291 276,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		80 652,75	80 652,75	80 652,75
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		80 652,75	80 652,75	80 652,75
	TOTAL	2 983 888,01	0,00	371 928,75	371 928,75	371 928,75

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 928,75
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	160 789,27	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	160 789,27	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	160 789,27	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	343 427,00		369 928,75	369 928,75	369 928,75
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		343 427,00		369 928,75	369 928,75	369 928,75
TOTAL		504 216,27	0,00	371 928,75	371 928,75	371 928,75

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 928,75
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	289 276,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 721 708,15		4 721 708,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 843 670,00		5 843 670,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150,00		150,00
66	Charges financières	506 936,00	0,00	506 936,00
67	Charges exceptionnelles	39 000,00	0,00	39 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	150 000,00	369 928,60	519 928,60
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	11 261 464,15	369 928,60	11 631 392,75

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 631 392,75
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	80 652,75	80 652,75
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	155 000,00	0,00	155 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	136 276,00	0,00	136 276,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	291 276,00	80 652,75	371 928,75

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 928,75
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 000,00		36 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 287 872,00		8 287 872,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	3 182 568,00		3 182 568,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00
77	Produits exceptionnels	44 000,00	0,00	44 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		11 550 740,00	80 652,75	11 631 392,75

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 631 392,75
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		369 928,75	369 928,75
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 000,00	369 928,75	371 928,75

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 928,75
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 825 520,00	4 721 708,15	4 721 708,15
6021	Matières consommables	0,00	7 500,00	7 500,00
60221	Combustibles et carburants	84 000,00	76 300,00	76 300,00
604	Achats d'études, prestations de services	35 000,00	22 000,00	22 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	572 000,00	664 620,00	664 620,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	117 225,00	46 100,00	46 100,00
6064	Fournitures administratives	7 600,00	8 800,00	8 800,00
6066	Carburants	3 800,00	7 500,00	7 500,00
6068	Autres matières et fournitures	66 000,00	220 000,00	220 000,00
607	Achats de marchandises	0,00	1 514,00	1 514,00
611	Sous-traitance générale	609 559,00	1 025 750,00	1 025 750,00
6122	Crédit-bail mobilier	10 000,00	18 120,00	18 120,00
6132	Locations immobilières	158 000,00	163 800,00	163 800,00
6135	Locations mobilières	232 000,00	259 000,00	259 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 100,00	6 300,00	6 300,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	74 000,00	180 000,00	180 000,00
61551	Entretien matériel roulant	86 000,00	173 393,00	173 393,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 800,00	2 900,00	2 900,00
6156	Maintenance	159 000,00	195 126,00	195 126,00
6161	Multirisques	50 000,00	66 586,00	66 586,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	34 020,00	34 112,00	34 112,00
6168	Autres	200,00	200,00	200,00
618	Divers	0,00	5 751,00	5 751,00
6226	Honoraires	120 000,00	135 644,00	135 644,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 900,00	9 900,00	9 900,00
6231	Annonces et insertions	16 000,00	4 600,00	4 600,00
6233	Foires et expositions	12 000,00	62 678,00	62 678,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 455,00	4 455,00
6237	Publications	145 166,00	1 100 000,00	1 100 000,00
6238	Divers	0,00	540,00	540,00
6241	Transports sur achats	3 300,00	3 299,15	3 299,15
6242	Transports sur ventes	0,00	5 940,00	5 940,00
6251	Voyages et déplacements	20 600,00	27 000,00	27 000,00
6256	Missions	600,00	5 500,00	5 500,00
6257	Réceptions	2 400,00	1 387,00	1 387,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	6 043,00	6 043,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	40 000,00	40 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 600,00	13 200,00	13 200,00
6288	Autres	1 400,00	1 400,00	1 400,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	120 000,00	85 000,00	85 000,00
635112	Cotizat° Valeur Ajoutée Entreprises	12 000,00	12 000,00	12 000,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 250,00	1 250,00	1 250,00
6358	Autres droits	14 000,00	14 000,00	14 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 652 707,00	5 843 670,00	5 843 670,00
6211	Personnel intérimaire	226 000,00	246 368,00	246 368,00
6311	Taxe sur les salaires	70 882,00	87 838,00	87 838,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	260 000,00	239 360,00	239 360,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	28 400,00	16 102,00	16 102,00
6335	Versts libératoires exonérat° taxe appr.	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 806,00	2 070,00	2 070,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	9 002,00	9 002,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 470 741,00	3 578 183,00	3 578 183,00
6412	Congés payés	123 150,00	123 150,00	123 150,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	982 567,00	939 989,00	939 989,00
6452	Cotisations aux mutuelles	83 579,00	85 226,00	85 226,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	212 531,00	212 531,00	212 531,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	92 256,00	111 804,00	111 804,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6472	Versements aux comités d'entreprise	24 295,00	25 047,00	25 047,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 000,00	12 000,00	12 000,00
648	Autres charges de personnel	46 500,00	136 000,00	136 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150,00	150,00	150,00
6542	Créances éteintes	150,00	150,00	150,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		8 478 377,00	10 565 528,15	10 565 528,15
66	Charges financières (b) (8)	357 000,00	506 936,00	506 936,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	356 000,00	505 936,00	505 936,00
666	Pertes de change	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	165 205,86	39 000,00	39 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	165 205,86	0,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	0,00	39 000,00	39 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	150 000,00	150 000,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		9 150 582,86	11 261 464,15	11 261 464,15
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	343 427,00	369 928,60	369 928,60
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	343 427,00	369 928,60	369 928,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		343 427,00	369 928,60	369 928,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		343 427,00	369 928,60	369 928,60
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 494 009,86	11 631 392,75	11 631 392,75

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 631 392,75
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	36 000,00	36 000,00	36 000,00
64198	Autres remboursements	36 000,00	36 000,00	36 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 602 046,00	8 287 872,00	8 287 872,00
706	Prestations de services	5 867 072,00	7 597 020,00	7 597 020,00
7083	Locations diverses	614 974,00	590 652,00	590 652,00
7088	Autres produits activités annexes	120 000,00	100 200,00	100 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	3 182 568,00	3 182 568,00
748	Subv. d'exploit. tiers	0,00	3 182 568,00	3 182 568,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		6 638 046,00	11 506 440,00	11 506 440,00
76	Produits financiers (b)	300,00	300,00	300,00
766	Gains de change	300,00	300,00	300,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	44 000,00	44 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	44 000,00	44 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		6 638 346,00	11 550 740,00	11 550 740,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	80 652,75	80 652,75
747	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	80 652,75	80 652,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	80 652,75	80 652,75
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 638 346,00	11 631 392,75	11 631 392,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 631 392,75
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	50 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	445 420,00	136 276,00	136 276,00
2154	Matériel industriel	313 045,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	69 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	45 000,00	136 276,00	136 276,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 375,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		495 420,00	136 276,00	136 276,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 333 468,01	0,00	0,00
1021	Dotation	2 333 468,01	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00	155 000,00	155 000,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00	150 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 488 468,01	155 000,00	155 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 983 888,01	291 276,00	291 276,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	80 652,75	80 652,75
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	80 652,75	80 652,75
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	80 652,75	80 652,75
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	80 652,75	80 652,75
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 983 888,01	371 928,75	371 928,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 928,75
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	160 789,27	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	160 789,27	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		160 789,27	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		160 789,27	2 000,00	2 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	343 427,00	369 928,75	369 928,75
28031	Frais d'études	4 010,00	4 258,43	4 258,43
2805	Licences, logiciels, droits similaires	111 422,00	124 174,51	124 174,51
28135	Installations générales, agencements, ..	48 859,00	49 351,74	49 351,74
28153	Installations à caractère spécifique	1 986,00	1 900,00	1 900,00
28154	Matériel industriel	40 400,00	40 485,83	40 485,83
28181	Installations générales, agencements	20 243,00	27 589,94	27 589,94
28182	Matériel de transport	45 937,00	47 291,26	47 291,26
28183	Matériel de bureau et informatique	23 086,00	26 269,02	26 269,02
28184	Mobilier	11 156,00	10 580,33	10 580,33
28188	Autres	36 328,00	38 027,69	38 027,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		343 427,00	369 928,75	369 928,75
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		343 427,00	369 928,75	369 928,75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		504 216,27	371 928,75	371 928,75

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 928,75
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	230 652,75	230 652,75
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	369 928,75	369 928,75
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	139 276,00	139 276,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		230 652,75	230 652,75
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		150 000,00	150 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		80 652,75	80 652,75
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1021	Dotation	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>80 652,75</i>	<i>80 652,75</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		369 928,75	III 369 928,75
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		369 928,75	369 928,75
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 258,43	4 258,43
2805	Licences, logiciels, droits similaires	124 174,51	124 174,51
28135	Installations générales, agencements, ..	49 351,74	49 351,74
28153	Installations à caractère spécifique	1 900,00	1 900,00
28154	Matériel industriel	40 485,83	40 485,83
28181	Installations générales, agencements	27 589,94	27 589,94
28182	Matériel de transport	47 291,26	47 291,26
28183	Matériel de bureau et informatique	26 269,02	26 269,02
28184	Mobilier	10 580,33	10 580,33
28188	Autres	38 027,69	38 027,69
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

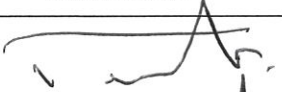
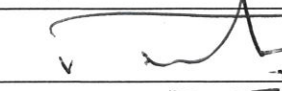



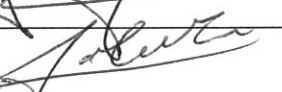
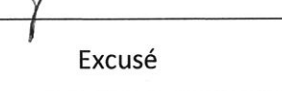
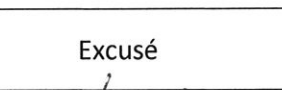
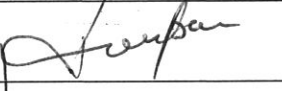
Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date de convocation : 30/01/2026

Présenté par le Directeur Général, Monsieur Fabrice PAUQUET
Et délibéré par le Conseil d'Administration,
Réuni en session
A Châlons en Champagne, le 09 février 2026

Les membres :

NOM	REPRÉSENTATION	SIGNATURE
Jean-Marc ROZE	/	
Christian BRUYEN	Donne pouvoir à M. Jean-Marc ROZE	
Charles DE COURSON	/	
Frédérique SCHULTHESS	Donne pouvoir à Mme Sabine GAUCHER	
Jean-Pierre FORTUNÉ	/	
Rudy NAMUR	/	
Julien VALENTIN	/	
Vincent VERSTRAETE	/	Excusé
Thibaut DUCHÊNE	/	Excusé
Jacques JESSON	Donne pouvoir à M. Pierre POUPART	
Arnaud ROBINET	Donne pouvoir à M. Jean-Pierre FORTUNÉ	

Certifié exécutoire par le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture,
Le, 27/02/2026 A,



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **11**

Présents ou représentés : 9

Ayant reçu mandat : 4

Absents : 0

Excusés : 2

DELIBERATION n° CA26-02-234

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 14 h 15, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2026, s'est réuni au Département de la Marne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, convoqué le 15 janvier deux mille vingt-six, n'a pas pu se réunir faute de quorum. La présente séance se tient en seconde convocation.

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS donne
pouvoir à Mme Sabine GALICHER
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

Excusés :

M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHÊNE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRES
Mme Céline THOMAS

M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration réuni en seconde convocation, peut valablement délibérer sans condition de quorum. Neuf (9) membres à voix délibérative sont présents ou représentés.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de la convention annuelle 2026 de financement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry avec le Département de la Marne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° CD2026-01-30-6 en date du 30 janvier 2026 relative à la convention annuelle 2026 de financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention annuelle 2026 de financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry entre le Département de la Marne et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à signer la convention annuelle 2026, et éventuel avenant, de financement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry avec le Département de la Marne.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,
Jean-Marc ROZE



Certifié exécutoire le 27/02/2026

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 27/02/2026
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 27/02/2026

**CONVENTION ANNUELLE 2026
DE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AÉROPORT DE VATRY**

ENTRE

Le Département de La Marne, Hôtel du Département, 40 rue Carnot, 51000 Châlons-en-Champagne, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc ROZE, Président du Conseil départemental dûment habilité par délibération du Conseil départemental en date du, ci-après dénommé « Le Département »,

D'une part,

ET

Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry (EPGAV), situé Europort Vatry – Bâtiment Administratif, Rue Louis Blériot 51320 BUSSY-LETTREE, représenté par son Directeur, dûment habilité par la délibération CA26-01-234 du Conseil d'administration en date du 30 janvier 2026, ci-après dénommé « Le bénéficiaire »,

D'autre part,

VU les lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes, JOUE du 04 avril 2014, C/99p3,

VU la communication de la Commission relative à la prolongation du régime spécifique applicable aux aides au fonctionnement en faveur des aéroports accueillant jusqu'à 700 000 passagers par an prévu dans les lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes, JOUE du 18 décembre 2018, C456/06, prorogée par la communication de la Commission, JOUE du 11 juillet 2023, C 244/01,

VU la décision CE du 08 avril 2015- C(2015) 2267 final – Aides d'Etat SA.38936 (2014/N) – France – Régime d'aide à l'exploitation des aéroports français,

VU la décision de la CE du 11 juillet 2023 de prolonger ce dispositif jusqu'au 4 avril 2027,

VU les articles L. 1511-1 à L.1511-5 et L.5211-1 du CGCT,

VU la délibération du Conseil départemental du

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPGAV du 30 janvier 2026

La commission européenne reconnaît que dans les conditions actuelles du marché, les aéroports de petites tailles peuvent éprouver des difficultés à assurer le financement de leurs activités en l'absence de participations publiques sous formes d'aides d'exploitation.

Les lignes directrices prévoient depuis 2014 la possibilité d'attribuer un montant maximal d'aides au fonctionnement selon un modèle basé sur le déficit de financement des coûts d'exploitation initial au début de la période transitoire. Celui-ci est défini comme étant la moyenne des déficits de financement des coûts d'exploitation (soit le montant des coûts d'exploitation non couvert par les recettes) au cours des cinq années qui précèdent le début de la période transitoire (soit de 2009 à 2013).

La Commission Européenne consent que les aéroports dont le trafic de passagers annuel est inférieur ou égal à 700 000 personnes puissent rencontrer davantage de difficultés pour parvenir à la pleine couverture des coûts au cours de la période transitoire de 10 ans.

C'est la raison pour laquelle les lignes directrices prévoient un régime spécifique pour ces aéroports. Celui-ci fixe le montant d'aide maximum pouvant être autorisé pour les aéroports relevant de cette catégorie à 80 % du déficit de financement des coûts d'exploitation initial durant une période de dix ans à compter du début de la période transitoire, à savoir avril 2014.

Face à la crise que traverse l'industrie de l'aviation en raison de la pandémie de COVID-19 et au regard de l'impact du contexte géopolitique mondial, qui ont nui à la rentabilité des aéroports régionaux et de petite taille, la Commission a adopté une nouvelle communication en 2023. Afin d'éviter la fermeture éventuelle des aéroports régionaux et son impact négatif sur la connectivité, elle prolonge jusqu'au 4 avril 2027 la période transitoire pendant laquelle les États membres de l'UE peuvent octroyer des aides pour couvrir les coûts de fonctionnement de ces aéroports. Elle prolonge également jusqu'au 4 avril 2027 le régime permettant une intensité d'aide plus élevée pour les aéroports accueillant jusqu'à 700 000 passagers par an.

Ainsi, le montant d'aide maximum est maintenu à 80% du déficit initial de financement des coûts d'exploitation pour une période de treize ans à compter du début de la période transitoire, soit jusqu'en avril 2027.

Il convient de déterminer les modalités d'accompagnement financier consenti par le Département pour le fonctionnement de cet aéroport pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2026.

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le montant de la subvention accordée par le Département au bénéficiaire, relative au fonctionnement de sa structure du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2026.

Article 2 – Définition du déficit d'exploitation sur la période transitoire (2009-2013)

Le montant du déficit d'exploitation sur la période transitoire (2009-2013) au sens des lignes directrices est de 14 779 302 € HT.

Article 3 – Définition du montant maximum d'aides d'Etat sur la période 2014-2027

Ce montant maximum représente 80% du montant du déficit moyen annuel calculé sur la base du déficit défini à l'article 2 appliqué sur 13 ans, soit 31 156 948 € HT, et en application de la communication 2023/C 244/01 de la Commission Européenne.

Article 4 – Bilan des aides publiques déjà versées au titre de la période transitoire

L'établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry a été créé le 13 mai 2016 par le Département de la Marne lequel a apporté une dotation initiale de 3 millions d'euros, portée à 4 millions en 2022.

En 2025, 2 685 000 € d'aides ont été apportées par les collectivités territoriales à savoir :

- ✓ Conseil Régional Grand-Est : 666 667 € ;
- ✓ Communauté d'Agglomération de Châlons : 333 333 € ;
- ✓ Département de la Marne : 1 685 000 €

Article 5 – Définition du montant de la subvention

Sur la base du montant maximum d'aides d'Etat défini au titre de la période transitoire, le Département attribuera au bénéficiaire une subvention de fonctionnement maximum de **725 000 €**, répartie selon les modalités définies à l'article 6.

Article 6 – Modalités de versement de la subvention octroyée par Le Département

Le versement de la subvention peut être effectué en une ou plusieurs échéances, selon le besoin justifié de l'établissement, et après signature de la présente convention. Ce ou ces versements ont lieu sur la base d'un ou plusieurs appels de fond du bénéficiaire, accompagnés d'une note détaillée justifiant le besoin de financement.

Article 7 – Modalités de contrôle

- 7.1 Le Département se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût des opérations subventionnées.
- 7.2 Le bénéficiaire accepte que le Département puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de quatre ans à compter de la date d'achèvement de la convention.

Article 8 – Durée de la convention

- 8.1 La convention prend effet à la date de sa signature et expire à la date du dernier versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente convention, après avoir constaté que chacun des partenaires signataires a satisfait à ses obligations.
- 8.2 Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de quatre ans à compter du paiement du solde par le Département.

Article 9 – Conditions d'utilisation de la subvention

- 9.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.
- 9.2 Après approbation du compte financier 2025, ce dernier sera transmis par le bénéficiaire au Département.

En cas d'excédent comptable d'exploitation, celui-ci, conformément aux règles comptables devra en priorité couvrir le solde du report à nouveau lorsqu'il est débiteur, puis une fois cette couverture effectuée, il devra couvrir les restes à réaliser de la section investissement, le déficit de la section d'investissement (le cas échéant).

En cas de plus-value nette de cession d'éléments d'actifs, cette plus-value est affectée au financement des dépenses d'investissement.

Une fois ces opérations comptables effectuées, le bénéficiaire s'engage à ce que le surplus finance prioritairement les dépenses d'exploitation afin de réduire les participations publiques nécessaires au financement du fonctionnement.

Suite à la décision de son Conseil d'administration approuvant l'intégration des résultats 2025 le bénéficiaire notifiera au Département le montant de participation attendu, recalculé pour 2026 dans le respect des conditions ci-dessus.

Toutes subventions non appelées ne seront pas reportées sur l'exercice suivant.

- 9.3 Le bénéficiaire s'engage, en respectant la charte graphique du Département, à mentionner le soutien financier du Département sur tout document officiel destiné à des tiers relatifs à l'action subventionnée.

- 9.4 Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles de mise en concurrence pour les prestations nécessaires à la réalisation de l'opération subventionnée.

Article 10 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 11 – Dénonciation et Résiliation de la convention

- 11.1 Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, moyennant un préavis écrit de deux mois envoyé par lettre recommandée avec AR et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas le bénéficiaire n'a droit qu'à la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action, sur la base des justificatifs comptables et d'une note d'opportunité.
- 11.2 Le Département peut décider après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours et sans indemnité quelconque de sa part, de mettre un terme à la convention en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire d'une des obligations qui lui incombent.
- 11.3 Le Département peut de même mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention.
- 11.4 Dans l'ensemble de ces hypothèses, les conditions de remboursement de la subvention s'effectuent, le cas échéant, selon les modalités définies à l'article 12.1.

Article 12 – Modalités de remboursement de la subvention

- 12.1 En cas de résiliation de la convention, le Département se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.
- 12.2 Le Département est en droit d'exiger après mise en demeure, le reversement du montant versé en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention ou de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti.

Article 13 – Litiges

- 13.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable, dans un délai de 45 jours.
- 13.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne - 25 rue du Lycée 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Article 14 – Pièces contractuelles

Pièce contractuelle : la présente convention.

Article 15 – Dispositions finales

- 15.1 Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention, à l'exception de l'objet, sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur validité.
- 15.2 En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

- 15.3 Sous réserve d'une éventuelle modification par voie d'avenant dans les conditions posées à l'article 10, la présente convention exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.
- 15.4 Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans la présente convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Fait en 2 exemplaires à Châlons en Champagne, le

**POUR LE BENEFICIAIRE,
Le Directeur de l'EPGAV**

**POUR LE DÉPARTEMENT,
Le Président, du Conseil départemental**

M. Fabrice PAUQUET

M. Jean-Marc ROZE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : 9

Ayant reçu mandat : 4

Absents : 0

Excusés : 3

DELIBERATION n° CA26-02-235

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 14 h 15, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2026, s'est réuni au Département de la Marne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, convoqué le 15 janvier deux mille vingt-six, n'a pas pu valablement délibérer en l'absence de quorum. La présente séance se tient en seconde convocation.

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Avant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS donne pouvoir à Mme Sabine GALICHER
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON donne pouvoir à M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à M. Jean-Pierre FORTUNÉ

Excusés :

M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHÊNE
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Sabine GALICHER
M. Pierre POUPART
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPPEZ
Mme Céline THOMAS

M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration réuni en seconde convocation, peut valablement délibérer sans condition de quorum. Neuf (9) membres à voix délibérative sont présents ou représentés.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de l'offre de financement de la ligne de trésorerie de la Banque Postale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que l'actuelle ligne de trésorerie de la Banque Postale arrive à échéance le 19 mars 2026 et qu'il convient de reconduire le principe d'utilisation des lignes de trésorerie pour le bon fonctionnement de l'établissement ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** l'offre de financement de la ligne de trésorerie de la Banque Postale dont les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont indiquées ci-après :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000.€
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'intérêt	Taux fixe de 3.190% l'an
Base de calcul	30 360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 Mars 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de <u>non utilisation</u>	0.240% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

- **AUTORISE** le Directeur de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues à cet effet

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

**Le Président,
Jean-Marc ROZE**



Certifié exécutoire le 12/02/2026
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 12/02/2026

Accusé de réception en préfecture sur le site www.xcr-airport.com le : 12/02/2026
051-820964260-20260209-CA26_02_235-DE
Reçu le 12/02/2026

Paris, le 28 Janvier 2026

Affaire suivie par : ZELIA DRIQUERT
Tél : 06 63 74 40 39
Mail : zelia.driquert@labanquepostale.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AEROPORT DE VATRY
Monsieur Le Président
RUE LOUIS BLEROT
BATIMENT ADMINISTRATIF
51320 BUSSY LETTREE

A l'attention de Madame Nathalie KALBE, Responsable du Pôle Financier et des Systèmes

Objet : Proposition de financement

Monsieur Le Président,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de répondre favorablement à votre demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie dont vous trouverez ci-joint les principales caractéristiques.

Les termes et conditions financières au verso de cette proposition sont valables jusqu'au 12 Février 2026.

La Banque Postale reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de l'offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand Sadorge
Directeur du Réseau Entreprises et Territoires



Pièce jointe : à titre indicatif, les pièces que vous serez amené à nous fournir en cas de contractualisation de l'opération

OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AEROPORT DE VATRY
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	500 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	<p>€STR + marge de 0.940 % l'an*</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 Mars 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.240% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

OFFRE DE FINANCEMENT 2
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AEROPORT DE VATRY
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	500 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 3.190% l'an*
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 Mars 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.240% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

Condition de mise en place

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente proposition est formulée sous réserve de l'accord de crédit qui ne pourra être délivré par notre comité des engagements qu'après l'étude de votre dossier.

Proposition valable jusqu'au 12 Février 2026

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail au plus tard le 12 Février 2026 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

- Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus
- Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 2 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de ligne de trésorerie, qui comportera des conditions suspensives et clauses usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

Informations préalables à la signature en ligne

Interlocuteur Principal :

- Nom et prénom : PAUQUET Fabrice
- Téléphone fixe ou portable : 07.60.60.47.65
- Mail : fpauquet@xcr-airport.com

Signataire du contrat :

- Nom et prénom : PAUQUET Fabrice
- Nom de jeune fille le cas échéant :
- Téléphone portable : 07.60.60.47.65
- Mail : fpauquet@xcr-airport.com

Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de prise d'effet du contrat :

- un exemplaire original du Contrat dûment daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- la délibération ou la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'Emprunteur, et le cas échéant l'arrêté, rendu(e) exécutoire et transmis(e) au contrôle de légalité autorisant le recours à la ligne de trésorerie, et la personne habilitée à signer ledit Contrat, sauf si une délibération, décision ou arrêté n'est pas requis par les dispositions légales ou réglementaires applicables;
- la ou les autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation ;
- le cas échéant, attestation de l'autorité exécutive de l'Emprunteur précisant que la délibération autorisant le recours à la présente ligne de trésorerie n'a pas été rapportée ou modifiée depuis sa date d'émission et qu'elle n'excède pas les plafonds d'emprunt autorisés ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat et des personnes habilitées à signer toute demande de tirage, transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- la délibération du budget transmise au contrôle de légalité;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X301 - 75275 Paris CEDEX 06

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **11**
Présents ou représentés : 9
Ayant reçu mandat : 4
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA26-02-236

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 14 h 15, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2026, s'est réuni au Département de la Marne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, convoqué le 15 janvier deux mille vingt-six, n'a pas pu se réunir faute de quorum. La présente séance se tient en seconde convocation.

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS donne
pouvoir à Mme Sabine GALICHER
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

Excusés :

M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHÊNE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRez
Mme Céline THOMAS
M. David VASSEUR

M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration réuni en seconde convocation, peut valablement délibérer sans condition de quorum. Neuf (9) membres à voix délibérative sont présents ou représentés.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation du principe de souscription d'une ligne de trésorerie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le principe de souscription d'une ligne de trésorerie ;
- **PRECISE** que l'offre de financement sera choisie par le Conseil d'administration ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à souscrire auprès des organismes financiers, la ligne de trésorerie correspondante, selon les conditions de l'offre approuvée par le Conseil d'administration, et à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à mobiliser et à rembourser la ligne de trésorerie selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

VOTES

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


**Le Président,
Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire le 27/02/2026

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 27/02/2026
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 27/02/2026

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **11**
Présents ou représentés : 9
Ayant reçu mandat : 4
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA26-02-237

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 14 h 15, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2026, s'est réuni au Département de la Marne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, convoqué le 15 janvier deux mille vingt-six, n'a pas pu se réunir faute de quorum. La présente séance se tient en seconde convocation.

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS donne
pouvoir à Mme Sabine GALICHER
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

Excusés :

M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHÊNE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRES
Mme Céline THOMAS

M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration réuni en seconde convocation, peut valablement délibérer sans condition de quorum. Neuf (9) membres à voix délibérative sont présents ou représentés.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Délégation de pouvoir du Conseil d'administration en faveur du Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry pour les marchés de services et d'assistance juridique, et lignes aériennes passagers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu sa délibération CA24-04-192 relative aux délégations du Conseil d'Administration en faveur du Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry en matière de marchés publics attribués lors de la séance du 12 avril 2024 ;
- Considérant qu'il est nécessaire de donner délégation de pouvoir au Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry pour les marchés de services et d'assistance juridique, et lignes aériennes passagers passés pour l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** de donner délégation au directeur afin de prendre toute décision sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que de toute décision les concernant, y compris tout éventuel avenant des marchés suivants :
 - Marché de services et d'assistance juridique,
 - Marché des lignes aériennes passagers.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le 27/02/2026

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 27/02/2026
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 27/02/2026

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **11**
Présents ou représentés : 9
Ayant reçu mandat : 4
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA26-02-238

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 14 h 15, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2026, s'est réuni au Département de la Marne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration, convoqué le 15 janvier deux mille vingt-six, n'a pas pu se réunir faute de quorum. La présente séance se tient en seconde convocation.

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

Mme Frédérique SCHULTHESS donne
pouvoir à Mme Sabine GALICHER
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ

Excusés :

M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHÊNE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRez
Mme Céline THOMAS

M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration réuni en seconde convocation, peut valablement délibérer sans condition de quorum. Neuf (9) membres à voix délibérative sont présents ou représentés.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Prise de fonction en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de M. Philippe DALLEMAGNE en remplacement de M. Philippe PICHERY et modification du Kbis de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération de la Commission permanente du Département de l'Aube n° 122025/514 du 8 décembre 2025 considérant la démission de M. Philippe PICHERY de sa fonction de Président du Conseil départemental de l'Aube et à la nécessité de pourvoir à son remplacement au sein des organismes extérieurs, désigne M. Philippe DALLEMAGNE, membre titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- PREND ACTE de la prise de fonction en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de M. Philippe DALLEMAGNE en remplacement de M. Philippe PICHERY et de la nécessité de modifier le Kbis de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,
Jean-Marc ROZE



Certifié exécutoire le 27/02/2026

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 27/02/2026
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 27/02/2026